

entièrement depuis 1919, et auparavant les dépenses provinciales de voirie étaient relativement peu élevées.

5.— Dette fondée des provinces au compte voirie et intérêts annuels, 1941-43

Province	Dette de voirie en cours			Intérêt			Versements au fonds d'amortissement du capital	
	1941	1942	1943	1941	1942	1943	1942	1943
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
I.P.-E.....	1	1	1	1	1	1	1	1
N.-E.....	66,666,662	66,665,890	66,635,828	2,438,922	2,438,922	2,326,984	417,122	—
N.-B.....	74,191,317	74,473,577	73,901,807	3,060,021	3,081,017	3,066,925	395,789	571,770
Qué.....	147,645,000	157,505,956	171,903,085 ²	4,950,000	5,355,000	5,833,181	2,501,055	938,000
Ont.....	344,562,789	351,863,030	354,389,819	17,228,139	17,593,152	17,719,491	—	—
Man.....	17,693,860	17,972,539	17,959,647	848,662	850,690	853,666	121,803	12,892
Sask.....	33,818,920	33,818,920	32,827,775	1,508,194	1,500,757	1,506,509	69,420	991,145
Alta.....	43,158,973	44,290,637	45,534,014	1,201,632	1,252,296	1,283,923	—	—
C.B.....	43,953,602	45,953,602	48,211,872	1,955,466	2,015,466	2,020,447	—	410,954
Totaux.....	771,691,123	792,544,151	811,363,847	33,191,036	34,087,300	34,611,126	3,505,189	2,924,761

¹ Non déclaré.

² Bons du Trésor inclus.

Revenu des gouvernements provinciaux.—La taxation des automobiles, des garages, des chauffeurs, etc. devient une source importante de revenus pour les gouvernements provinciaux. Dans chaque province, des permis dûment émis par les autorités provinciales sont requis pour véhicules-moteur de toutes sortes, remorques, conducteurs ou chauffeurs, chauffeurs professionnels, marchands, garages et postes d'essence et de service. Une taxe de vente sur l'essence est aussi prélevée par chaque province*, les taux étant de 10 cents par gallon dans les Provinces Maritimes, 8 cents dans Québec et Ontario et 7 cents dans les quatre provinces de l'Ouest. Le tableau 6 donne les sources les plus importantes de revenu provincial provenant des véhicules-moteur. Les revenus du gouvernement fédéral provenant des droits d'importation, de l'accise et des taxes de vente ne sont pas inclus.

* A compter du 31 avril 1941, il y a, en outre, une taxe fédérale de 3 cents par gallon. Pour plus de détails sur le rationnement de l'essence au Canada, qui a été mis en vigueur le 1er avril 1942, voir p. 594.

6.— Taxes perçues par les provinces sur la distribution des automobiles et sur leur circulation, 1943

Nota.—Les gouvernements provinciaux font rapport pour leurs années financières respectives.

Province	Voitures de tourisme	Camions	Moto-cyclettes	Voitures des marchands d'automobiles	Conducteurs et chauffeurs	Taxe de chauffeur, autobus et camions	Taxe sur l'essence ¹	Totaux, y compris recettes diverses
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ile du Pr.-Edouard	101,447	44,493	145	490	4,808	545	325,988	480,752
Nouvelle-Ecosse...	783,929	630,409	²	5,528	137,652	31,244	2,868,278	4,564,677
Nouv.-Brunswick...	744,238	482,956	1,499	1,549	107,345	20,541	2,101,073	3,523,288
Québec.....	3,608,179	2,243,200	8,892	19,282	725,086	170,455	11,803,248	18,975,272
Ontario.....	4,289,447	3,101,769	4,808	11,921	979,265	566,554	26,608,291	36,306,217
Manitoba.....	906,525	305,302	2,239	6,782	145,330	223,349	2,678,149	4,320,046
Saskatchewan.....	1,148,692	667,256	4,027	13,828	181,120	3	3,397,279	5,518,612
Alberta.....	1,565,888	73,068	3,311	19,279	191,395	528,877	3,645,895	6,053,395
Col. Britannique.....	1,986,850	896,064	12,776	7,701	199,922	132,093	3,763,626	7,071,111
Yukon.....	2,271	2,705	96	4	4	4	23,505	28,981
Totaux.....	15,137,466	8,447,222	37,793	86,360	2,671,923	1,673,658	57,215,332	86,842,351

¹ Le gouvernement fédéral a payé \$11,611,601 du total, toutes les provinces excepté l'Alberta ayant reçu des subventions pour équilibrer leur revenu avec celui de 1941. Une partie de ces subventions n'a pas été payée avant la fin des années financières provinciales. Le revenu de l'Alberta était plus élevé que celui de 1941. ² Compris avec les recettes diverses. ³ Compris avec les camions. ⁴ Taxe non applicable.